



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.
MAIRIE De VIVIERES
4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
03 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 03 Avril à 19H00. Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVIERES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L121-10 et L121-5 du Code des communes.

Etaient Présents : HERMAND Francis, VANLERBERGHE Rémi, NEBOT Isabelle, HONORE Francis, ANGIBOUST Hortense, COMPERE Véronique, DA-PONT Jean-Luc, LAPLACE Adeline, VANLERBERGHE André.

Représentée : POMMIER Dominique représentée par VANLERBERGHE Rémi

Absent excusé : GOURLAND Yannic,

Mme Isabelle NEBOT a été nommé secrétaire.

1 – AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

- Récompenses aux bacheliers

2 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Décembre 2023

Après lecture faite par Monsieur Rémi VANLERBERGHE, le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – DELIBERATION 2024-04-01 : COMPTE DE GESTION

DELIBERATION 2024-04-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Les comptes administratifs et de gestion 2023 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(En €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	219 940.70	243 712.86	23 772.16	
INVESTISSEMENT :	10 764.76	15 069.33	4 304.57	
EXCEDENT GLOBAL 2023 :			28 076.73	

Le maire s'étant retiré le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de gestion et administratifs 2023.

4 – DELIBERATION 2024-04-03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.
- Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	23 772.16 €
Excédent antérieur reporté	56 248.40 €
Excédent d'investissement	4 304.57 €
Excédent antérieur reporté	68 794.40 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2023	153 119.53 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, décide l'affectation du résultat comme suit :

✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	80 020.56 €
✓ Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)	0,00 €
✓ Résultat d'investissement reporté (compte 001)	73 098.97 €

5 – DELIBERATION 2024-04-04 : BUDGET PRIMITIF 2024 :

Budget primitif 2024 (en €)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	309 020.56	309 020.56
INVESTISSEMENT	162 600.00	162 600.00

6 – DELIBERATION 2024-04-05 : TAUX DES TROIS TAXES 2024 :

Monsieur Le Maire informe que la trésorerie de la commune est satisfaisante. Donc il propose de ne pas augmenter les impôts cette année.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	18,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties* :	50,43 %
* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)	

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **33,35 %**

7 – DELIBERATION 2024-04-06 : REVISION DES TARIFS DES LOYERS, JARDINS et CONCESSIONS DU CIMETIERE 2024

1°- Appartement 17 rue du Château :

Les loyers sont révisés sur l'IRL indice de référence de révision des loyers publié par l'INSEE du 4ème trimestre
Voici le tableau présentant l'indice IRL ainsi que son évolution sur 1 an.

Trimestre	Année	Date de publication au Journal officiel	Valeur de l'IRL	Variation annuelle
4 ^e trimestre	2022	16 janvier 2024	142.06	+ 3.50 %
	2023	13 janvier 2023	137.26	

$492.98 \text{ €} \times 142.06 / 137.26 = 510.22 \text{ € loyer mensuel 2024}$

Conseil Municipal du 03 Avril 2024

2°- Appartement Mairie

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 2^e trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Année	Trimestre	Date de parution	Valeur	Evolution
2023	2e	24/09/2023	2123,00	7,99 %
2022	2e	24/09/2022	1966,00	7.96 %

$120.93 \text{ €} \times 2123 / 1966 = 130.59 \text{ €}$ loyer mensuel 2024

4°- GARAGE « 15 rue du Château»

Loyer révisé sur l'indice ICC de l'INSEE 4^e trimestre

Voici le tableau présentant l'indice ICC ainsi que son évolution sur 1 an.

Année	Trimestre	Date de parution	Valeur	Evolution
2023	4e	/03/2024	2162	5.36 %
2022	4e	24/03/2023	2052	8.80 %

$623.24 \text{ €} \times 2162 / 2052 = 656.65 \text{ €}$ loyer 2024

5°- Jardins :

Base : l'IRL du 4^{ème} trimestre 2023. Il s'établit à **142.06**. Il est en hausse (+**3.50** %) par rapport à l'IRL du 4^{ème} trimestre 2022.

- Loyer Parcelle = Soit $26.28 + 3.50 \% = 27.20 \text{ €/an}$,

6°- Concessions Cimetière 2024 :

- Cinquantenaire : **520 Euros**
- Trentenaire : **345 Euros**

7° - Emplacement d'urne funéraire 2024 :

- Cinquantenaire : **520 Euros**
- Trentenaire : **345 Euros**

8 – DELIBERATION 2024-04-07 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes

- Amical de Vivières : 1 300 euros
- Compagnie d'Arc Sainte Clotilde : 800 euros
- Foyer Saint Hubert : 350 euros
- ADMR : (base 1 euro/habitant) : 410 euros
- Association les Enfants d'Abord : 500 euros
- Coopérative scolaire : 500 euros
- Association de sauvegarde de l'Abbaye Notre Dame de Valsery 500 euros

9 – DELIBERATION 2024-04-08 : PRIME POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS

Le Maire rappelle que les collectivités ont la possibilité de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000.00 € sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Elle est calculée au prorata des heures effectuées.
Montants définis pour les agents.

Rémunérations brutes perçues pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2023	Montant maximum de la prime
Inférieure ou égale à 23 700.00 €	800.00 €
Supérieure à 23 700.00 € et inférieure ou égale à 27 300.00 €	700.00 €

Une demande d'avis au comité social territorial a été faite et accordée le 12 Décembre 2023
Cette prime devra être versée avant le 30 juin 2024.

Le Conseil municipal donne son accord pour faire la demande d'avis au Comité Social Territorial

10 – DELIBERATION 2024-04-09 : RECOMPENSES DES BACHELIERS

Le CCAS ayant été dissous Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les récompenses des bacheliers.

Ces récompenses seront sous forme de bons d'achat.

Afin de pouvoir en bénéficier, les bacheliers de l'année devront se faire connaître en mairie et fournir une copie de leur pièce d'identité, un justificatif de domicile et la copie de l'obtention de cet examen.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, Décide d'octroyer les récompenses suivantes aux bacheliers :

- **Bachelier sans mention ou avec mention assez bien** **80 €**
- **Bachelier avec mention bien** **120 €**
- **Bachelier avec mention très bien** **160 €**

11 – ACTUALITE DE LA CCRV PAR REMI VANLERBERGHE

Monsieur Rémi VANLERBERGHE fait un compte rendu du dernier conseil communautaire du 29/03/2024 essentiellement sur les différents budgets votés à l'unanimité.

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe qu'il faut trouver une solution concernant les poubelles des résidences secondaires. Jusqu'à maintenant, ils venaient les déposer dans les poubelles de la mairie. Mais avec la nouvelle réglementation, ces poubelles vont être facturées également aux collectivités, donc il faut recenser toutes les résidences secondaires et leurs demander de gérer autrement leurs propres poubelles. Peut-être de les entreposer toutes dans un même endroit, afin de l'employé communal puisse les sortir le jour des levées.
- Concernant la maison du 38 Rue de l'Escadron de Gironde, Monsieur le maire informe que les devis de mise en sécurité ont été envoyés aux membres de la famille HERMANT. Il indique également qu'un mur mitoyen avec Mr DUET s'écroule.
- Monsieur Le maire informe qu'il faudrait rénover le mur de la grande école car il se dégrade fortement.
- Monsieur Le Maire informe que le chantier d'insertion de la CCRV va refaire cette année la toiture du lavoir.

- Monsieur le Maire informe qu'un groupe de reconstitution historique représentant une division américaine venu libérer l'Aisne, l'a contacté pour retracer leur parcours durant une journée et s'arrêter dans notre village pour l'occasion des 80 ans de la libération, afin d'y passer la nuit le samedi 31 août 2024.
- Il est demandé de voir si l'on va démolir le morceau de mur devant la mairie afin de la mettre plus en valeur.
- Il est proposé de récupérer l'ancien panneau d'affichage pour l'installer sur la place de l'église avec un plan du village sur la place de l'église.
- Monsieur le Maire informe que les élections européennes auront lieu le dimanche 09 Juin 2024 et la procession Sainte Clotilde le dimanche 16 juin 2024.
- Calendrier des manifestations de l'amicale de Vivières 2024
 - 08 juin Karaoké
 - 13 Octobre Marché d'automne
 - 31 Octobre Halloween
 - 15 Décembre Noël des enfants

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30

Francis HERMAND
Le maire

Isabelle NEBOT
La secrétaire